

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE

DIRECTION DES SERVICES AUX USAGERS

GRENOBLE, LE 1ER AVRIL 2009

RÈGLEMENTATION

RÉFÉRENCES A RAPPELER :

AFFAIRE SUIVIE PAR : Bureau 535
☎ 04 76 60 34 76 / 04 76 60 34 76
mail : réglementation@isere.pref.gouv.fr
Télécopie : 04 76 60 48 39

ATTESTATION PREFECTORALE

Au vu des justifications produites, le Préfet du département de l'Isère atteste que :

Monsieur Laurent PODLASIAK, né le 15 septembre 1974 à RILLIEUX-LA-PAPE (69),

Justifie de son aptitude professionnelle en qualité de dirigeant d'entreprise de :

surveillance et de gardiennage

en application de l'article 7 du décret n° 2005-1122, pris pour l'application de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983, réglementant les activités privées de sécurité et relatif à l'aptitude professionnelle des dirigeants et des salariés des entreprises exerçant des activités de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection physique des personnes.

Cette attestation, de validité nationale, doit être conservée : elle permet à son titulaire de justifier de la condition d'aptitude professionnelle requise lors d'une nouvelle demande d'agrément conformément aux dispositions de la loi du 12 juillet 1983.

LE PREFET

Pour le Préfet
Le Chef de Bureau délégué,


G. GONDRAN